

Rapport 2006 ACNUSA

Développement durable du transport aérien ou sacrifice durable des populations riveraines d'aéroports ? Ville et Aéroport approuve les conclusions sans appel du rapport annuel de l'ACNUSA

Les conclusions du rapport d'activités 2006 de l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA) rendues publiques aujourd'hui sont sans appel. Elles visent la politique aéroportuaire des pouvoirs publics, favorisant les intérêts économiques du secteur au détriment de l'exigence environnementale. Ainsi, il apparaît que de nombreuses recommandations formulées par l'ACNUSA depuis sa création en 2000 n'ont pas été suivies d'effets. Pourtant, si l'on prend l'exemple de l'Ile-de-France qui concentre 80% des nuisances, c'est 2,5 millions de franciliens qui sont survolés de jour comme de nuit.

L'Autorité indépendante dénonce avec raison le fiasco du dispositif d'aide aux riverains. Sur ce point, Ville et Aéroport n'a cessé d'alerter la puissance publique sur l'insuffisance du produit dégagé par la Taxe sur les nuisances aériennes à laquelle les compagnies aériennes sont assujetties. Depuis 2004, ils ont critiqué un système déclaratif absurde et un calcul complexe de cette taxe affectée. Elle a ainsi proposé que le tarif de la TNSA soit recalculé sur la base d'un euro par passager et de cinq euros par tonne de fret transportée.

Cela permettrait de pouvoir insonoriser les 107 000 logements concernés autour des grands aéroports français dont 86 700 en Ile de France autour de Roissy CDG et d'Orly.

Par ailleurs, Ville et Aéroport défend une meilleure répartition des retombées économiques et fiscales générées par l'activité aéroportuaire et un renforcement de la fiscalité écologique afin d'en faire réellement bénéficier les populations riveraines des grands aéroports parisiens et régionaux.

Sur la question de la révision des Plans d'Exposition au Bruit, Ville et Aéroport déplore leur retard notamment pour les aéroports parisiens. L'association conteste le jugement général de l'Autorité porté sur les élus et relatif à la délivrance de permis de construire en zone de bruit. Elle va solliciter une audience auprès de l'ACNUSA sur ce point précis. En effet, les élus de Ville et Aéroport rappellent que c'est l'Etat qui a la compétence du PEB et que celui-ci n'a pas conçu dès le départ des PEB avec des périmètres suffisamment larges. Ville et Aéroport propose une harmonisation des Plans d'Exposition au Bruit et des Plans de Gêne Sonore, dispositifs issus de deux lois différentes. Résultant de cette fusion, il serait institué des Plans d'Exposition au Bruit des Aérodromes (PEBA) permettant de prévenir d'urbanisme et de réparer, c'est-à-dire insonoriser les logements et les équipement publics en zone C.

Ville et Aéroport rejoint l'analyse de l'ACNUSA sur la concertation qu'elle juge « défailante ». C'est pourquoi elle demande que soient mises en place les communautés aéroportuaires et que soient créées parallèlement les Commissions de l'Environnement et d'Aide aux Riverains des Aérodromes (CEARA), en remplacement des Commissions (CCE et CCAR) existantes qui fonctionnent mal.

Ville et Aéroport s'inquiète de la multiplication par quatre du nombre d'amendes prononcées par l'ACNUSA depuis 2003 et notamment des 368 vols de nuit non programmés entre 0h et 5h à Roissy CDG.

Enfin, face à ce constat d'échec des pouvoirs publics en matière de politique aéroportuaire et suite à l'évaluation de l'action de l'ACNUSA sur la période 2000-2005, Ville et Aéroport demande un renforcement de ses pouvoirs. Les élus proposent notamment l'obligation pour l'administration de l'aviation civile de répondre chaque année aux recommandations émises par l'ACNUSA.

Contact presse : Julien DELANNAY

Tel/Fax/Rep. : 01.39.85.95.96

E-mail : contact@villaeroport.org